



MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairiegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Eric WISSOCQ pouvoir à Mme Valérie ARNOULT
Absent excusé : Mr Sylvain COLLARD
Absente non excusée : Mme Marion FOUJU

Est nommé secrétaire de séance : Mr Stéphane PAILLEAU

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

Le Conseil Municipal,

- Valide, à l'unanimité, la modification du nombre de membres au bureau du Syndicat du Pays Dunois suite à l'adhésion des communes de Bullou, Brou, La Bazoche-Gouet, Gohory, la Chapelle Guillaume, Moulhard, Unverre et Yèvres et confirme l'adresse du siège à Châteaudun, 1 rue des Empereurs.
- Approuve, à la majorité (10 POUR : Mme Valérie ARNOULT, Mr Jean-Luc FOUCHER, Mme Claudie JOUANNET-LEFRANC, Mrs Alain GOUSSARD, Stéphane PAILLEAU, Philippe MESLARD, Bertrand DARMIGNY, Xavier BESNARD, Damien CHERAMY, Eric WISSOCQ et 3 abstentions : Mr Benoist MOREAU, Mmes Sabrina LELIARD et Gisèle JUTEAU), l'adhésion de la commune nouvelle de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche à la Communauté de Communes du Bonnevalais.
- Afin de rembourser les frais de personnel et de transport du budget de l'eau assainissement à la commune et vu l'augmentation de 8 % décidé lors de la séance du 7 juin dernier, valide à la majorité, le virement de crédit suivant :
 - 600.00 € du 61523 vers le 624
 - 2 640.00 € du 61523 vers le 621
- Approuve le rapport sur l'eau 2016, à la majorité (12 POUR : Mme Valérie ARNOULT, Mr Jean-Luc FOUCHER, Mme Claudie JOUANNET-LEFRANC, Mrs Alain GOUSSARD, Stéphane PAILLEAU, Philippe MESLARD, Bertrand DARMIGNY, Xavier BESNARD, Mmes Sabrina LELIARD, Gisèle JUTEAU, Mrs Eric WISSOCQ, Benoist MOREAU et 1 ABS : Mr Damien CHERAMY).
- Approuve le rapport sur l'assainissement 2016, à la majorité (12 POUR : Mme Valérie ARNOULT, Mr Jean-Luc FOUCHER, Mme Claudie JOUANNET-LEFRANC, Mrs Alain GOUSSARD, Stéphane PAILLEAU, Philippe MESLARD, Bertrand DARMIGNY, Xavier BESNARD, Mmes Sabrina LELIARD, Gisèle JUTEAU, Mrs Eric WISSOCQ, Benoist MOREAU et 1 ABS : Mr Damien CHERAMY).
- Confirme, à l'unanimité et conformément à la loi concernant les pouvoirs de police du Maire en matière d'hyménoptères (guêpes, frelons), à savoir : "En l'absence de danger pour la sécurité publique, la commune n'a pas l'obligation d'éradiquer les hyménoptères ou de participer au frais d'éradication" que les administrés sont responsables de l'enlèvement des nids d'hyménoptère sur leur propriété.

Le soin de traiter les insectes revient à l'administré sur le terrain duquel les insectes se sont installés qui peut recourir, à ses frais, aux services d'une entreprise ou du SDIS si ce dernier y consent.

Si un danger pour la sécurité publique est avéré, le maire a en revanche une obligation de mettre en oeuvre ses pouvoirs de police, sous peine de voir sa responsabilité et celle de la commune engagée en cas d'accident.

Attention : Si l'éradication des guêpes et frelons est possible, celle des abeilles est interdite et susceptible d'engager la responsabilité pénale de l'auteur de l'éradication."

Questions diverses :

Le Conseil Municipal, est informé :

- de nuisances sonores rue de la Chardonnière
- d'une demande d'arrêt de bus rue de la Chardonnière pour le collège
- d'une demande d'éclairage du terrain de boules
- que les arrêtés d'interdiction d'arrosage seront transmis par mail à la Gauloise
- du nombre d'élèves à l'école : 153, rentrée 2016 : 164 et rentrée 2015 : 186
- de la démission de Mme PERSEGHIN qui assurait l'entretien des locaux communaux et le service et l'aide à la cantine et du recrutement de Mme Karen CABART pour assurer son remplacement
- des remerciements à Mrs PAILLEAU, FOUCHER et BESNARD pour la création du jardin du souvenir au cimetière
- du passage du "111ème PARIS-TOUS" le 8 octobre prochain rue Jean Moulin et rue de la Chardonnière
- du départ de Mr CORDOVANA, locataire du logement communal. Celui-ci a été réattribué.
- du prochain versement des 12 000.00 € attendus au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)
- des différents devis demandés pour l'élagage et/ou arrachage et replantation des thuyas du stade. Le conseil propose d'en faire une partie
- des dernières mises au point pour l'organisation du banquet des anciens
- de la réalisation du bulletin municipal par Mme Sabrina LELIARD

La Maire,
Valérie ARNOULT.